



APPEL À PROJETS ÉDUCATION

Du 19 février au 10 mars 2026

CHAMPS D'INTERVENTION

La Fondation d'entreprise Société Générale a pour ambition de soutenir l'éducation et l'insertion professionnelle des jeunes les plus vulnérables.

Elle intervient autour des **4 axes** suivants :



1 | Savoirs Fondamentaux

La Fondation d'entreprise Société Générale souhaite soutenir des projets permettant de favoriser et faciliter l'acquisition des savoirs de base : « **lire, écrire, compter** ». Cette notion « savoirs fondamentaux » est entendue largement et englobe, par exemple, les notions de respect d'autrui et de citoyenneté.



2 | Éducation financière

En tant qu'institution bancaire, nous savons que la gestion d'un budget est une compétence clé. La Fondation d'entreprise Société Générale soutient ainsi des **programmes d'éducation financière et budgétaire à forte teneur pédagogique et adaptés aux jeunes publics**.

Notre objectif est d'apporter aux jeunes les clés indispensables à la réussite de leur projet personnel, ou tout simplement les clés pour mieux gérer leur budget au quotidien en évitant les difficultés financières. Ces projets contribuent à leur autonomie et à leur meilleure compréhension des enjeux économiques.



3 | Éducation et insertion professionnelle par la pratique sportive et artistique

Depuis plusieurs années, la Fondation d'entreprise Société Générale soutient tout particulièrement des associations qui utilisent **le sport comme un levier d'éducation et d'inclusion**. En effet, le sport a un fort impact auprès des jeunes dans sa capacité à révéler leur potentiel, favoriser l'inclusion et remobiliser.

Depuis 1987, le Groupe soutient la musique comme levier éducatif, convaincu de sa capacité à former bien au-delà de la pratique artistique. Pour de nombreux jeunes, l'accès à la culture et aux pratiques artistiques constitue un véritable facteur d'émancipation, parfois décisif dans leur trajectoire personnelle et professionnelle.



4 | Insertion professionnelle vers les métiers liés à la transition numérique ou écologique

La Fondation soutient les structures qui accompagnent **les jeunes les plus vulnérables vers l'autonomie jusqu'à l'accès à un premier emploi**. En privilégiant l'emploi comme levier d'inclusion, la Fondation d'entreprise Société Générale a pour ambition de contribuer à favoriser une insertion durable et réussie, à travers la transmission de formations reconnues et de codes professionnels adaptés au marché du travail et à ses mutations.

PAYS D'INTERVENTION

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient des projets qui ont la capacité d'être facteurs de changements durables pour les jeunes en situation de vulnérabilité, principalement **en France et dans les pays d'implantation du Groupe**, lorsque le projet présente un caractère multi-pays (a minima 2 pays à l'étranger).



MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour permettre aux projets de se déployer dans le temps et s'inscrire dans une continuité, la Fondation d'entreprise Société Générale privilégie les partenariats pluriannuels.

Vous pouvez nous solliciter pour une durée de **3 ans** dans le cadre d'un nouveau partenariat ou d'un renouvellement pour un montant **< 200K €/an**. Le montant n'est pas nécessairement identique d'une année sur l'autre.



Dans tous les cas, le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subvention. Une fois le partenariat établi, d'autres modalités de soutien extra financier peuvent être envisagées, notamment le mécénat de compétences.

PUBLIC CIBLE

La Fondation d'entreprise Société Générale soutient l'accès à l'éducation et à l'insertion professionnelle des jeunes les plus vulnérables. Les projets soutenus doivent impérativement être destinés à un **public jeune de moins de 30 ans, en situation de vulnérabilité**.

Par vulnérabilité, nous entendons notamment⁽¹⁾ :

- Jeunes en situation de difficulté économique et/ou socio-culturelle,
- Jeunes de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), REP, REP+,
- Jeunes de la grande ruralité,
- Jeunes accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE),
- Jeunes réfugiés ; mineurs non accompagnés,
- Jeunes incarcérés ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

(1) Liste non restrictive

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être recevable, le projet doit être porté par une structure qui remplit les conditions suivantes :

ADMINISTRATIVES

- La structure doit être d'**intérêt général et éligible au mécénat**, au sens de l'article 238 bis du Code général des impôts.
- Le **budget annuel** de la structure doit être supérieur ou égal à 200K€ (hors valorisation des contributions volontaires).
- La **structure existe depuis 2 ans minimum** lors du dépôt de projet.
- La structure a son **siège social en France**.

ADÉQUATION

Le projet présenté correspond aux axes d'intervention de la Fondation dans l'éducation et l'insertion professionnelle.

- **Public** : les publics accompagnés sont des **jeunes de moins de 30 ans**, en situation de vulnérabilité.
- **Géographie** : le projet est situé en France métropolitaine et il est déployé dans **plusieurs régions**. Le projet peut également être déployé à l'international, dans **plusieurs pays où le Groupe est implanté**, a minima deux.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Le projet est cofinancé par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité ne dépasse pas **50 %** du budget du **projet**.
- Le montant financé ne doit pas représenter plus de **30 %** du budget total de la **structure**.



CRITÈRES DE SÉLECTION

Les différents projets seront évalués selon leur capacité à :

POUR LES BÉNÉFICIAIRES:

- Proposer un **accompagnement** dans la durée et un **suivi** des jeunes à moyen ou long terme ;
- Être facteur de **changements durables**, avec des indicateurs de suivi pensés en ce sens.

POUR LES STRUCTURES ET L'ÉCOSYSTÈME:

- Proposer une **approche novatrice** (technique, sociale, digitale) dans l'écosystème ;
- Favoriser dans la mesure du possible la **coopération de plusieurs acteurs**, en étant ainsi correctement intégré à l'écosystème, et favorisant les partages d'expériences.

Par ailleurs, la Fondation va privilégier le soutien aux projets à un moment charnière de leur développement : phase d'expérimentation, changement d'échelle ou essaimage.



SÉLECTION DES PROJETS

La sélection s'effectue en **3** étapes :

1 PRÉ-QUALIFICATION DES PROJETS

L'équipe de la Fondation présélectionnera les projets répondant aux critères et priorités de la Fondation.

Un rendez-vous d'instruction et éventuellement une visite terrain seront réalisés avec les porteurs de projet présélectionnés pour confirmer la pertinence du projet pour un soutien par la Fondation.

2 ÉVALUATION PAR UN COMITÉ D'EXPERTS

Chaque projet est évalué par un comité de sélection « **ÉDUCATION** » composé de personnalités internes et externes, spécialistes des sujets Education/Insertion professionnelle.

Par ailleurs, des vérifications de conformité sont effectuées en parallèle.

3 DÉCISION FINALE

Le Conseil d'Administration de la Fondation est décisionnaire de la durée et des montants de soutien accordés.

Pour cet appel à projets, les réponses seront apportées aux porteurs de projet fin juin 2026.

Pour toute question : Fondation-SocieteGenerale@socgen.com

